



Aéroclub de Creil-Senlis-Chantilly

Le mercredi 10 mars 2021

Procès-verbal du Conseil d'Administration du 09 mars 2021

Le Conseil d'Administration de l'aéroclub de Creil-Senlis-Chantilly s'est réuni le mardi 09 mars 2021 à 14h30 dans les locaux historiques de l'association, 2, avenue de la forêt d'Halatte, 60100 Creil, sous la présidence de Pascal Chagnon.

Administrateurs présents : (9)

Pascal Chagnon, Jean-Philippe Lefèbvre, Daniel Cofflard, Laure Hélaïne, Didier Bober, Nicolas Pinhas, Cyril Dautriche, Gilles Van der Goes, Claude Séverin.

Administrateurs absents et excusés : (2)

Xavier Guiraut, Michel Serrurier.

Invité au Conseil d'administration :

Patrick Louis - Responsable Pédagogique.

ORDRE DU JOUR

1. Présentation rapport annuel DTO :
 - Renforcement de la commission CPS
 - Présentation des fonctions et missions des Représentant DTO, Responsable Pédagogique et commission CPS
 - Présentation du bilan CPS 2020
 - Présentation des résultats de l'audit Aérodiagnostic pour l'année 2020 et du plan d'action sécurité et prévention des risques 2021
 - Présentation des nouveaux :
 - Manuel d'organisation et exploitation
 - Manuel de formation
 - Document de politique de sécurité DTO
 - Modalités pour la mise à disposition des documents auprès des membres
2. Validation des comptes 2020
3. Projets pour le nouvel hangar et local club
4. Questions diverses
 - Bilan des permanences au Plessis et nouveau planning
 - Point sur l'achat / vente d'avion
 - Assemblée générale du CRA
 - Nombre d'inscriptions 2021
 - Organisation assemblée générale de l'aéroclub
 - Assemblée générale FFA
 - Avancement des commissions

Pascal Chagnon, le président, a pris la parole pour l'ouverture de ce conseil d'administration en annonçant que le but principal de cette réunion est de présenter et valider les rapports d'activité 2020 en vue de la prochaine AG, ainsi que les nouveaux documents DTO dans le cadre de la préparation de l'audit DSAC annoncé pour le mois de mai 2021.

Il a annoncé, en l'absence de Michel Serrurier, Responsable CPS de l'aéroclub, que Michel a donné son accord par téléphone et par email pour que le bilan 2020 et le plan d'action 2021 et le renforcement de la commission CPS soient présentés par le président lors de ce CA.

1. Présentation rapport annuel DTO :

1.1. Renforcement de la commission CPS

Sur proposition de Michel Serrurier de renforcer la commission CPS (Correspondant Prévention Sécurité), Jean-Michel Maggi et Johan Massonneau ont été contacté et ont accepté la proposition d'intégrer la commission.

- **Vote : A la majorité des présents, tous valident la nouvelle composition de la nouvelle commission CPS.**

1.2. Présentation des fonctions et missions des Représentant DTO, Responsable Pédagogique et commission CPS :

Patrick Louis et Nicolas Pinhas ont pris successivement la parole pour présenter les fonctions et missions des Représentant DTO (Declared Training Organisation - Organisme de Formation Déclaré), Responsable Pédagogique et commission CPS dans un organisme DTO. Les rôles et missions de notre DTO suivent les préconisations de la FFA.

Intervention de Gilles VDG : Il faut mettre en avant l'impératif d'anonymat dans la restitution des REX pour redynamiser la collecte des REX. Le Rex FFA et la publication d'un REX interne sont des préconisations. Uniquement le compte-rendu CRESAG est rendu obligatoire par la DGAC (Compte-Rendu d'Événement de Sécurité Aviation Générale).

Intervention de Patrick Louis : Le but de la mise à jour des documents utilisés quand le club était un ATO (Approved Training Organisation - Organisme de Formation Agréé par la DGAC et l'EASA) est d'effectuer la simplification permise par la réglementation DTO.

Patrick incite tous les pilotes du club à signaler les anomalies constatées sur les avions dans les carnets de route. Il rappelle que le DAD (Document d'Aide à la prise de Décision) est à la disposition des pilotes à bord des DR400 pour les assister dans leurs prises de décisions.

Il préconise que la commission CPS se concentre sur la veille des carnets de route.

Enfin, il confirme que la notion de « TEM » (Threat and Error Management - gestion des erreurs et des menaces) a été introduite dans notre politique CPS.

Intervention de Gilles VDG : Le carnet de route induit une notion de responsabilité. Si le carnet de route est vierge, il n'y a pas de méfiance de la part des pilotes. En cas d'accident, l'enquête conduite par la GTA cherchera à établir les responsabilités. Si un défaut sur l'avion, même indirect à l'accident, est identifié et qu'il n'est pas inscrit sur le carnet de route, alors c'est le pilote du vol précédent qui est responsable. Si le défaut est déclaré sur le carnet de route, alors c'est la responsabilité du pilote encours qui est engagée. Ce rappel permet de souligner l'importance de remplir correctement les carnets de route.

Intervention de Cyril Dautriche : Il faudra bien s'assurer que l'atelier de maintenance appose une réponse à chacune des annotations faites par un pilote dans le carnet de route. Certaines nécessiteront une APRS à l'issue de l'intervention, d'autres pas forcément. Qu'en est-il aujourd'hui ? Est-ce que toutes les interventions sont déclarées dans les carnets de route ?

Réponse : S'il n'y a pas d'annotation faite par l'atelier de maintenance, cela signifie que la réparation n'est pas faite. Les pilotes doivent être vigilants sur ce point en regardant les lignes de vols précédents.

Les participants de la réunion conviennent que demander à l'ensemble des pilotes de l'aéroclub de noter tous les faits mécaniques dans les carnets de route des avions du club peut représenter un changement d'habitude important. Pour réussir cet objectif, il faut sensibiliser les instructeurs pour que cette pratique soit inculquée durant la formation des élèves pilotes et mettre en place une communication à l'attention de tous les membres pour que les pilotes brevetés soient aussi informés.

Intervention de Gilles VDG : Selon la réglementation en vigueur, la durée d'archivage des documents pédagogiques du DTO est de 3 ou 5 ans en fonction de la nature du document. Pour faciliter le travail d'archivage, Gilles propose de tout archiver durant 5 ans.

- **Vote : A la majorité des présents, tous valident la durée d'archivage à 5 ans**

Intervention de Patrick Louis : Pour être assisté dans son rôle de Responsable Pédagogique, Patrick propose de nommer Gilles Van Der Goes Responsable Pédagogique Délégué.

La proposition est acceptée par Gilles. La fonction de Responsable Pédagogique Délégué sera ajoutée au Manuel d'organisation et d'exploitation. Le nom sera précisé en annexe de ce manuel.

- **Vote : A la majorité des présents, tous valident la création du rôle de Responsable Pédagogique Délégué dans le DTO 00254.**

1.3. Présentation du bilan CPS 2020 :

Deux événements ont été rapportés cette année 2020. Casse du train d'atterrissage du BM et casse du siège copilote du LC. Ces deux événements ont fait l'objet d'un compte rendu avec recherche des causes, analyses et préconisations.

1.4. Présentation des résultats de l'audit Aérodiagnostic pour l'année 2020 et du plan d'action sécurité et prévention des risques 2021

Le résultat de l'audit interne pour l'année 2020 mené avec l'outil Aérodiagnostic ainsi que le plan d'action pour la sécurité et la prévention des risques de l'année 2021 ont été communiqués à l'ensemble des membres du conseil d'administration préalablement à cette réunion.

La réactualisation de ce plan d'action sera faite lors de chaque CA. C'est la raison pour laquelle un représentant de la commission CPS devra assister à chacune des prochaines réunions.

- **Vote : A la majorité des présents, tous valident le résultat de l'audit et le plan d'action 2021**

1.5. Présentation des nouveaux documents du DTO :

Le manuel d'organisation et d'exploitation, le manuel pédagogique et le document de politique de sécurité du DTO ont été communiqués à l'ensemble des membres du conseil d'administration préalablement à cette réunion puis présentés en séance.

- **Vote : A la majorité des présents, tous valident les nouveaux documents du DTO.**

1.6. Modalités pour la mise à disposition des documents DTO auprès des membres :

Les documents seront mis à la disposition de tous les membres en format PDF sur l'ordinateur du local au Plessis-Belleville prévu pour la préparation des vols. Ils seront diffusés à l'ensemble des membres par email et ils seront également téléchargeables en accès restreint sur le site internet de l'aéroclub grâce à la création d'un compte utilisateur générique.

2. Validation des comptes 2020 :

Daniel Cofflard a présenté les produits d'exploitation, les charges d'exploitation et le bilan simplifié ainsi que l'activité des heures de vol de l'aéroclub pour 2020.

Malgré une baisse de moitié des heures de vol par rapport à 2019, les produits et charges d'exploitation sont quasiment à l'équilibre et la trésorerie disponible est stable par rapport à 2019 grâce à la vente de l'un des hangars à Creil : 10.000 euros ont été reçus en 2020. Une somme identique correspondant au solde a été versée par l'acheteur début 2021.

➤ **Vote : A la majorité des présents, tous valident les comptes de 2020.**

3. Projets pour le nouvel hangar et local club :

Plusieurs rendez-vous avec M. Fudali, propriétaire du hangar situé à proximité du seuil de la piste 25, ont permis à l'aéroclub d'appréhender l'ensemble des sujets liés au projet de rachat de ce hangar. En effet, en plus du renouvellement nécessaire de l'AOT, les locaux aménagés du hangar sont actuellement loués à deux sociétés pas forcément prêtes à partir. Nous pouvons de ce fait entrevoir des difficultés supplémentaires pour récupérer les espaces dont le club a besoin en cas de rachat. Cette idée de rachat a donc été finalement mise de côté.

Par ailleurs, les propriétaires du hangar disposent dans leur AOT (Autorisation d'Occupation Temporaire) d'une parcelle libre de 600 m² constructible et jouxtant le hangar existant. Un projet de construction d'un nouvel hangar afin de le louer à l'aéroclub a été proposé par le propriétaire. Nous nous intéressons à ce projet de location qui nécessite à ce stade d'être encore développé.

Une autre alternative serait d'obtenir un AOT pour ce même espace libre afin que le club construise et soit propriétaire du nouvel hangar.

Un devis de construction a été commandé par l'aéroclub en prévision d'une nouvelle réunion prévue avec le propriétaire le 12 mars 2021. Un précédent devis pour un projet similaire sur une autre parcelle de l'aérodrome étudiée avait conclu à un montant de 211.000 euros.

4. Questions diverses :

4.1. Point sur l'achat / vente avion :

A ce stade la vente du HR200 F-GABM à M. Bouillard est toujours d'actualité, pour un montant situé entre 10.000 et 12.000 euros. Néanmoins, du fait d'une panne des volets et du transpondeur, des réparations sont prévues au préalable afin qu'un vol d'essai puisse être organisé.

Rappelons que l'avion est considéré comme « orphelin » depuis que le constructeur Robin a cessé ses activités et qu'aucune société n'a souhaité reprendre les actifs. Il est donc à présent très difficile de trouver des pièces car il n'y a plus de revendeur officiel. Nous dépendons du marché de l'occasion ou d'artisans capables d'en refabriquer et dont les coûts explosent.

La décision d'achat d'un nouvel avion dépend de cette vente et de la trésorerie qui sera disponible en fonction de la solution de location ou d'achat retenue pour le projet de hangar.

En parallèle, l'aéroclub réfléchit également à une possible mise en vente de l'Aquila 210. Ce dernier est actuellement indisponible en raison d'un nouveau remplacement de sa batterie qui, bien que neuve, ne prend pas la charge. La position actuelle de l'ancien moteur Rotax de l'Aquila devra également être élucidée auprès de l'ancien atelier de maintenance à Persan assurant le stockage jusqu'à présent, car il peut constituer un argumentaire supplémentaire auprès d'un acheteur.

4.2. Bilan des permanences au Plessis et nouveau planning :

Les permanences proposées un week-end sur deux montrent qu'il y a une réelle attente de la part des membres ainsi que du public. Elles permettent d'accueillir les visiteurs, répondre aux questions des nouveaux membres récemment inscrits ainsi que des plus anciens, faire les réinscriptions. Un tour de

table a été fait par Daniel afin de prévoir les prochaines dates qui seront communiquées par tous les moyens utilisés par l'association (site internet du club, réseaux sociaux).

4.3. Assemblée générale du CRA :

Pascal a participé à l'assemblée générale du CRA. L'accent sur la prévention des risques a été mis en avant. Une subvention a été versée à l'aéroclub de la part du CRA Haut de France.

4.4. Nombre d'inscriptions 2021 :

L'aéroclub compte 57 inscrits au 9 mars. La projection de l'année est de 75 inscrits. Il y a eu beaucoup de nouvelles inscriptions depuis le mois d'octobre 2020.

4.5. Organisation de l'assemblée générale ordinaire de l'aéroclub :

L'aéroclub n'a pas encore arrêté de date pour la prochaine assemblée générale ordinaire. Compte-tenu de la situation sanitaire, il est probable qu'un système d'organisation hybride en présentiel et distanciel soit proposé aux membres. Une étude des solutions de vote électronique à distance va être menée pour mieux définir l'organisation.

4.6. Assemblée générale FFA :

A cette date, la FFA maintient l'organisation de l'assemblée générale ordinaire en présentiel à Poitiers. L'aéroclub ne prévoit pas de déplacement pour assister à cette AG de la FFA pour l'instant.

4.7. Point d'étape des commissions de l'aéroclub :

Commission livret d'accueil et recueil des questions fréquentes :

Les sujets à prévoir dans ces documents ont été identifiés. Une réunion est prévue le 20 mars pour répartir la rédaction des documents entre les volontaires. L'objectif est que les documents soient prêts à être diffusés lors de la distribution des cartes de navigation VFR.

Commission règlement intérieur : Le travail est en cours. Ne disposant pas de la dernière version officielle (signée), et faute de l'existence d'un modèle type, il a été décidé de repartir sur un nouveau document en s'inspirant de ce qui est actuellement en vigueur dans de nombreux autres aéroclubs, en l'adaptant à nos propres spécificités.

Commission communication : Elle est composée de 5 membres. Un nouveau site internet est en cours de construction. Nous prévoyons de mettre sur le site web actuel un formulaire de déclaration REX permettant de conserver l'anonymat du rédacteur.

Des vidéos venant d'être montées sont en cours de diffusion pour faire la promotion de l'aéroclub. Les réseaux sociaux YouTube, Facebook et Twitter sont de nouveau mis à jour.

L'ordre du jour étant épuisé et les questions soulevées en séance débattues, la réunion s'est achevée à 17h20.

Prochaine réunion du CA :

La date de la prochaine réunion de CA n'a pas été arrêtée.

Nicolas PINHAS
Secrétaire



Pascal CHAGNON
Président

